

## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALL CLEAR® EXTRA

Synonymes : C10060056

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour équipement de pulvérisation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Cheminova Agro France SAS  
11 bis, Quai Perrache 69002 LYON  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 78 71 08 46

Adresse e-mail : [CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com](mailto:CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24 Numéro d'urgence BIG: +32 14 58 45 45

#### Urgence médicale

Paris : 01.40.05.48.48

Lyon : 04.72.11.69.11

Marseille : 04.91.75.25.25

Lille : 0800 59 59 59

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59 (centre anti-poison)

Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Attention

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
			>= 15 - <= 20 %

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, composés avec l'éthanolamine (No.-CAS68910-32-7)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium (No.-CAS3794-83-0) (No.-CE223-267-7)

		Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - <= 5 %
--	--	--------------------	---------------

### Alcohols, C12-15, ethoxylated (No.-CAS68131-39-5) (No.-CE500-195-7)

		Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 1 - <= 5 %
--	--	---	---------------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
- Contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé ou chaussures contaminées; laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste.
- Ingestion : Contacter sans délai le 15, le 112 ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.  
En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes :
- Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Irritation, Rougeur
  - Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Douleur, Rougeur, vue brouillée, Larmolement excessif
  - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Nausée, Troubles gastriques/intestinaux, Douleur abdominale, Irritation, Rougeur
  - L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Irritation, Sensation de gêne dans la poitrine

## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées délétères et toxiques. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone du déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récupérer les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique).

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseil pour une manipulation sans danger:

A n'utiliser que conformément à nos recommandations. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. N'utiliser que du matériel propre. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter de respirer des vapeurs lors de l'ouverture des conteneurs. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
---------------------------	---------------------------	-------------	------	-----------

#### 2-Aminoethanol (No.-CAS 141-43-5)

SKIN_DES		12 2009	EU ELV	Peut être absorbé par la peau.
TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
STEL	7,6 mg/m <sup>3</sup> 3 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif

TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm	06 2009	OEL (BE)	
STEL	7,6 mg/m <sup>3</sup> 3 ppm	06 2009	OEL (BE)	
SKIN_DES		06 2009	OEL (BE)	Peut être absorbé par la peau.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: 8 h  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

Protection de la peau et du corps	<p>: Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 6 (EN13034)</p> <p>Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832- 3 / EN ISO 20345).</p> <p>Application plein champ et serre: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.</p> <p>Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).</p> <p>Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.</p>
Mesures de protection :	<p>Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.</p>
Mesures d'hygiène	<p>: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.</p>
Protection respiratoire	<p>: Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre A1 pour vapeurs (EN 141).</p>

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre A1 pour vapeurs (EN 141)

Application plein champ et serre: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise lors de l'application. Néanmoins, des gants et une chemise à manches longues doivent être portés lors de la manipulation des plantes traitées après l'application.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**ALL CLEAR® EXTRA**

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: env. 10,5 - 11,4
Point/intervalle de fusion	: env. -5 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Type de Test : Température d'auto-inflammabilité, Non disponible pour ce mélange.
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: env. 1,040
Solubilité	: complètement soluble
Hydrosolubilité	: soluble



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Non disponible pour ce mélange.

Viscosité, cinématique : non déterminé

Taux d'évaporation : donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-  
chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter** : Chaleur. Flamme

**10.5. Matières incompatibles** : Oxydants forts  
Acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : Pas de matières à signaler spécialement.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 /

Rat : > 2 000 mg/kg  
(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par voie cutanée

- (1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium  
DL50 / Lapin : > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402 Irritation

de la peau

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

Résultat: Irritation des yeux

Vue brouillée Lacrimation anormale Sensation douloureuse de brûlure Toxicité à

dose répétée

- (1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium

Oral(e) Rat

Durée d'exposition: 90 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif., L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation des propriétés mutagènes

- (1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques chez les animaux. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation de la cancérogénicité

- (1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Expérience chez l'homme

Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation

*Système respiratoire* : Irritation

Ingestion

*Appareil gastro-intestinal*: Irritation, Nausée

## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0  
Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité des plantes aquatiques

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- (1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium  
NOEC / 28 jr / Daphnia magna (Grande daphnie): 6,75 mg/l L'information  
fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes Information écologique supplémentaire

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Emballages des emballages	: Réutilisation interdite. Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.
Emballages contaminés	: Ne pas réutiliser les récipients vides.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### ADR

14.1. Numéro ONU:	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement:	aucun(e)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### IATA\_C

14.1. Numéro ONU:	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement:	Aucun(e)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### IMDG

14.1. Numéro ONU:	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement:	Aucun(e)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Aucune information spécifique concernant d'autres règlements/législations n'est à mentionner.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été réalisée pour ce mélange.

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques. Autres

informations utilisation professionnelle

#### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
No.-CAS	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
EPA	Agence de protection de l'environnement
CE50r	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA_C	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO	Organisation internationale de normalisation
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	Dose minimale avec effet observé
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à court terme
TWA	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):
vPvB	très persistant est très bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No 1907/2006 et 453/2010



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 1.0

Date de révision 04.02.2019

Réf. 130000000547

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité avant utilisation. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

**Note :** La classification des substances répertoriées dans l'Annexe VI du règlement CLP provient de l'évaluation sur la base des meilleures connaissances et informations disponibles au moment de sa publication ou de ses amendements ultérieurs. Les informations concernant les composants fournies dans les sections 11 et 12 de cette fiche de données de sécurité peuvent parfois ne pas correspondre à une classification juridiquement contraignante sur la base des progrès techniques et de la disponibilité des nouvelles informations.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.